

Ville de Mers-les-Bains



DEMANDE DE DÉROGATION
POUR STÉRILISATION D'OEUFS DE
GOÉLANDS ARGENTÉS 2024

MESURES DE PRÉVENTION

EN CONCLUSION 2 : LA COMMUNE S'ENGAGE

A LA MISE EN PLACE DE MESURES ERC :

ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

1) **EVITER** en premier lieu et au maximum les impacts identifiés :

Aucune atteinte n'est portée au couple nicheur ou à son nid, ou à ses poussins. Aucune mesure létale ou blessante n'est mise en place.

La ville espère qu'avec la stérilisation, à force de ne pas voir ses couvées aboutir, le couple tente sa chance ailleurs, de préférence au sein de son véritable environnement naturel marin d'origine qu'il n'aurait pas dû quitter.

► Le goéland l'a quitté par opportunisme et facilité, en raison de la présence d'autres sources de nourriture (abandons de sous-produits de pêche, poubelles qui traînent et restent accessibles, nourriture par les touristes et certains autochtones malgré les interdictions et la refonte de notre système de collecte des ordures ménagères (suppression containers aériens, mise en place de containers enterrés avec couvercle impossibles à ouvrir pour les goélands)...

Proposition de mesure « ERC » : c'est à ce niveau que la commune peut intervenir : en sensibilisant toujours et encore par une **communication large et ciblée** auprès de tous les publics, notamment lors de la saison estivale). Nos agents de surveillance de la voie publique se verront confier une mission en vue d'un plus grand respect de l'arrêté municipal d'interdiction de nourrir les goélands.

) voir
pochette
verte
ci-
après
SVP.

2) **RÉDUIRE** ensuite au maximum les impacts après évitement (Voir point 1)

3) **COMPENSER** les impacts résiduels sur les espèces protégées après évitement et réduction (Voir point 1)

**TYPE DE COMMUNICATION
RÉGULIÈRE AUPRÈS DES
HABITANTS ET TOURISTES :**

JOURNAL MUNICIPAL

• GOÉLANDS : ne les nourrissez pas !

LES GOÉLANDS FONT PARTIE DE NOTRE PAYSAGE MARITIME. ILS AMUSENT NOS TOURISTES, QUI PARFOIS LES NOURRISSENT SANS SE DOUTER QUE CETTE ESPÈCE DOIT VOIR SA MULTIPLICATION CONTRÔLÉE DE PRÈS AU VU DES NUISANCES CONSTATÉES CHAQUE JOUR. ÉTAT DES LIEUX EN QUELQUES PHOTOS...

Avec la saison d'été, la ville rappelle **L'INTERDICTION ABSOLUE DE FOURNIR DE LA NOURRITURE AUX GOÉLANDS !!**

Cet oiseau **doit trouver sa subsistance sur le domaine maritime** et ne pas être attiré à outrance en ville.

AIDEZ-NOUS à réguler ces populations agressives et opportunistes, **en ne les nourrissant pas**, merci. (Cette année nous avons pu mener une campagne de stérilisation des oeufs en mai et juin en lien avec les services de l'Etat).



Une belle image, une maman goéland et ses petits près d'elle. Mais la réalité prend vite un autre aspect...

Un juvénile ("Grisard") né l'an dernier, ici avec sa mère, faisant "le siège" d'une fenêtre en piaillant. Le goéland a une excellente mémoire des lieux où il peut trouver de la nourriture...



Des combats longs et bruyants pour un bout de pain,...

Les goélands s'expriment bruyamment, par de longues tirades aigües, difficilement supportable surtout quand ils sont nombreux, comme ici rue Paul Doumer...



• GOÉLANDS : ne les nourrissez pas !

Plusieurs milliers d'euros sont consacrés chaque année, par les villes de Mers-les-Bains, du Tréport et de Eu, à la limitation des naissances.

Nous comptons sur la responsabilité civique de chacune et de chacun afin de ne pas annihiler cet effort collectif prélevé sur les impôts de chaque habitant. Merci à vous !

Des déjections corrosives garnissent les toits. Les débris des nids abandonnés après la ponte se retrouvent soit disséminés par le vent, soit dans les gouttières qu'elles finissent par boucher...



Omnivore, le goéland mange tout ce qu'il trouve. Il éventre les sacs poubelles déposés à côté des conteneurs et non dedans. Tout y passe : frites, saucisses, restes alimentaires, débris divers, carcasses. Et même des pigeons !



Déjections sur un bâtiment communal...



"Largage" en vol de déjections...



► Merci de ne poser **aucun sac poubelle en dehors ou à côté d'un container** à ordures ménagères. Le goéland est passé maître dans l'art de les ouvrir de haut en bas, d'en disséminer le contenu sur le trottoir pour choisir ce qu'il va pouvoir manger. Bien évidemment, il ne nettoie pas ensuite !...

MESURES ERC

(DEJA PRISES ET PRATIQUEES

DEPUIS

NOMBRE D'ANNEES :

- Inciter les riverains à l'entretien des gouttières, toits et terrasses (via le bulletin municipal et nos réseaux) car si le goéland trouve des matériaux, il est plus facile pour lui de construire son nid,
- Sensibiliser au respect du règlement de collecte des déchets ; (pas de sacs qui traînent autour des Points d'apports volontaires ou des poubelles de plage),
- Rappeler l'arrêté municipal d'interdiction de nourrissage des animaux.

FICHE RÉFLEXE :

COMPORTEMENT A ADOPTER

SI POUSSIN TROUVÉ AU SOL

(PROPOSITION DU CSRPN relayée par la DDTM suite
à la réunion de Janvier 2024 à Cayeux-sur-mer)

- proposer à nos habitants, pour les sensibiliser, une fiche réflexe sur les mesures comportementales à adopter lors de poussins Goélands trouvés au sol.

(Voire de goélands blessés, avec aile cassée, etc...).

--

Réflexion en cours : Logiquement, l'animal étant protégé, nous ne pouvons rien faire : selon la Loi, nous ne pouvons pas les toucher, ni les détenir, transporter, etc... et nos services techniques ne veulent pas prendre ce risque, (à moins d'une autorisation dûment écrite et signée de la part des services de l'État).

► En attendant, le Groupement ornithologique Normand en charge du suivi des populations pour Mers-les-Bains a été sollicité en ce sens au 02/02/2024. Nous sommes en attente de sa réponse.